

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Grands Défis Canada au *Sandra Rotman Centre*

MaRS Centre, Tour sud, 101, rue College, suite 406, Toronto, Ontario, Canada M5G 1L7

T 416.673.6568 F 416.978.6826 E info@grandsdefis.ca



Grand Challenges Canada[®]
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT[®]

Les Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile Demande de propositions

Les Étoiles en santé mondiale – Ronde 8

Mai 2016

SOMMAIRE

Grands Défis Canada, qui est financé par le gouvernement du Canada, est à la recherche d'idées audacieuses ayant un Grand Impact^{MC} auprès des plus brillants talents, à la fois dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et au Canada, en vue de mettre l'innovation scientifique/technique, sociale et commerciale au service de la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile pour sauver et améliorer des vies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Au cours des deux dernières décennies, des progrès significatifs ont été faits dans la lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Toutefois, il y a encore d'importants domaines de préoccupation touchant à l'accès à des services de santé essentiels de qualité, à la nutrition, à la violence, à la discrimination et au piètre état des systèmes de santé mal, qui sont tous des facteurs limitant la capacité des femmes et des enfants à participer également à la société et, ainsi, réaliser leurs droits humains et jouir d'une bonne santé. De plus, des centaines de millions de femmes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire voudraient retarder ou arrêter une grossesse, mais leurs besoins de services de planification familiale ne sont pas complètement servis.

Les facteurs ci-dessus contribuent au nombre impressionnant de décès qui surviennent chaque année : 289 000 décès maternels, 2,6 millions de mortinaissances et 5,9 millions de décès d'enfants de moins de cinq ans, dont 2,7 millions à l'accouchement. Même pour les enfants qui survivent, l'incapacité à les nourrir et à les protéger contre les préjudices compromet leur droit de se développer à leur plein potentiel. Le fardeau de la maladie, de la mort et de l'invalidité est ressenti de façon disproportionnée par les plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur, dont la plupart sont des États fragiles.

Afin de profiter de l'élan suscité par d'autres initiatives mondiales visant à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), il importe de faire appel à l'innovation pour cibler efficacement, développer et tester des solutions qui répondent de manière équitable à ces défis persistants et non résolus.

Par cette demande de propositions du programme Les Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, Grands Défis Canada recherche des idées audacieuses pour des produits, des services et des modèles de mise en œuvre susceptibles de transformer la façon d'aborder les défis persistants en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les idées audacieuses devraient améliorer la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile par l'une ou plusieurs des voies suivantes : l'amélioration de l'utilisation des services de santé essentiels; la réduction du fardeau des maladies infectieuses qui affectent de manière disproportionnée les femmes enceintes et les jeunes enfants, y compris l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats; l'amélioration de la nutrition; et la promotion d'un sain développement de l'enfant.

Les innovations visant à améliorer la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile dans les contextes humanitaires, notamment parmi les populations déplacées à

l'intérieur et les réfugiés, ainsi que les innovations visant à améliorer la santé sexuelle et reproductive et l'affirmation des droits connexes des femmes présentent un intérêt particulier pour Grands Défis Canada.

Nous mettons fortement l'accent sur le soutien d'idées qui utilisent une approche entrepreneuriale pour concrétiser ces améliorations à la santé des femmes et des enfants, car nous croyons qu'il s'agit de la meilleure façon de faire passer à l'étape du déploiement à l'échelle des innovations dont la démonstration a été réussie.

Ces idées audacieuses pourraient provenir d'un établissement reconnu au Canada ou dans un pays à revenu faible ou intermédiaire admissible. Toutes les activités de mise en œuvre doivent se dérouler dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles.

Les propositions retenues se verront attribuer une subvention de démarrage allant jusqu'à 100 000 \$ pour une période maximale de 12 à 18 mois dans le but de développer et de valider l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions acceptables soit reçu, Grands Défis Canada a l'intention d'accorder jusqu'à 70 subventions de démarrage au cours de cette ronde. Nous prévoyons qu'environ les deux-tiers des candidats retenus proviendront de pays à revenu faible ou intermédiaire et un tiers, du Canada.

À la fin de la période de la subvention de démarrage, les innovateurs sont censés avoir fait la démonstration de principe de leur idée, élaboré un plan de déploiement à l'échelle et de viabilité, et suscité l'intérêt des intervenants et partenaires clés nécessaires pour continuer à progresser vers le déploiement à grande échelle. Les innovateurs qui auront réussi seront admissibles à présenter une demande de financement de déploiement à l'échelle.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 19 juillet 2016 à 15:00 HNE

Table des matières

SOMMAIRE	II
1.0 INTRODUCTION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
2.0 APPROCHE.....	2
3.0 ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES.....	12
4.0 RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES	133
5.0 CONDITIONS FINANCIÈRES	19
6.0 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ	24
7.0 GARANTIE	254
8.0 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	254
9.0 ACCÈS AUX DONNÉES	266
10.0 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA.....	276
11.0 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE	287
ANNEXE A	309

1.0 INTRODUCTION

1.1 Grands Défis Canada

Depuis 2010, Grands Défis Canada a engagé 52,1 millions \$ dans le programme Les Étoiles en santé mondiale. Notre vision est : **Des idées audacieuses. Un grand impact. Un monde meilleur.** Notre mission est : **Sauver et améliorer des vies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire grâce à l'Innovation intégrée^{MD}.** Notre priorité première est : **Résoudre des problèmes critiques en santé mondiale.**

Grands Défis Canada est voué à appuyer des **Idées audacieuses ayant un Grand Impact^{MD}** en santé mondiale. Par le biais du **Fonds d'innovation pour le développement** créé en 2008, le Canada a été le premier pays à adopter une approche axée sur les Grands Défis pour résoudre des problèmes de santé mondiale dans son enveloppe d'aide officielle au développement.

Le financement pour le soutien de Grands Défis Canada à des innovations en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (SRMNI) provient du gouvernement du Canada. Nous appuyons des innovateurs dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) admissibles et au Canada en vue de remédier à des inégalités et de catalyser le déploiement à l'échelle, la durabilité et l'impact. Nous sommes centrés sur les résultats et sur les moyens de sauver et d'améliorer des vies.

Les idées audacieuses que nous appuyons intègrent l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale en vue de trouver des solutions durables à des défis en santé; ce que nous appelons l'Innovation intégrée^{MD}. Grands Défis Canada met l'accent sur des défis définis par des innovateurs dans le cadre de son programme Les Étoiles en santé mondiale, et sur des défis ciblés par le biais des programmes Sauver des vies à la naissance, Sauver des cerveaux et La Santé mentale dans le monde. Nous facilitons la transition d'innovations prometteuses de l'étape de la validation à celle du déploiement à l'échelle. Grands Défis Canada travaille avec les Instituts de recherche en santé du Canada pour l'examen par les pairs et la sélection des innovations à financer.

En 2016, le gouvernement du Canada a versé 159 millions \$ pour la plateforme d'innovation de Grands Défis Canada en SRMNI. Cette plateforme d'innovation est alignée sur des problèmes de santé liés aux objectifs du Canada en SRMNI. L'objet de cette plateforme est de faciliter de nouvelles innovations pour susciter des améliorations, un renouvellement et des changements en vue de produire des résultats positifs en SRMNI. Ces innovations dans les approches, la technologie, le traitement et la prestation des services peuvent permettre d'offrir de meilleures solutions, qui sont plus efficaces, abordables et accessibles à l'appui de la SRMNI dans les PRFI.

1.2 Contexte

Le problème

Bien que des progrès substantiels aient été accomplis dans la lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile au cours des deux dernières décennies, des écarts

subsistent au niveau de l'accès fiable à des services de santé essentiels de qualité et à une bonne nutrition, et ces écarts sont aggravés par le piètre état des systèmes de santé et la violence structurelle qui limitent la capacité des femmes et des enfants à participer pleinement à la société, à prendre des décisions pour eux-mêmes et, en définitive, les empêchent d'affirmer pleinement leurs droits humains. Voici quelques exemples plus particuliers :

- Les conflits affectent de manière disproportionnée les femmes et les enfants, qui sont vulnérables à l'exploitation et à la violence quand ils sont contraints de fuir, y compris au moment de la naissance et en début de vie. Les retards dans la décision de demander, de trouver et de recevoir des soins en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile sont aggravés par la migration forcée, ce qui se traduit par une augmentation des décès et des cas d'invalidité. Les PRFI abritent 86 % des réfugiés dans le monde, poussant des systèmes déjà surchargés au point de rupture. Pour ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas fuir les conflits, la recherche de soins de santé les expose à un risque accru, parce que le personnel et les établissements de santé deviennent de plus en plus la cible d'agressions violentes. La situation est tout aussi grave dans les états fragiles où il y a un faible niveau de conflit, où les défis chroniques de l'extrême pauvreté, d'une infrastructure déficiente et de structures de gouvernance limitées ou inexistantes laissent les gens sans soins adéquats, et vulnérables à de nouveaux chocs.
- Quelque 225 millions de femmes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire souhaiteraient retarder ou arrêter une grossesse, mais n'utilisent pas de méthode contraceptive efficace ou n'ont pas accès à des services complets de planification familiale. Sans information, accès et représentation, les femmes sont à risque de décès et d'invalidité en raison d'accouchements trop rapprochés, et qui survenant trop tôt ou trop tard dans la vie.

Les facteurs ci-dessus contribuent au nombre impressionnant de décès qui surviennent chaque année : 289 000 décès maternels, 2,6 millions de mortinaissances et 5,9 millions de décès d'enfants de moins de cinq ans, dont 2,7 millions au moment de l'accouchement. Même pour les enfants qui survivent, l'incapacité à les nourrir et à les protéger contre les préjudices compromet leur droit de se développer à leur plein potentiel. Le fardeau de la maladie, de la mort et de l'invalidité est ressenti de façon disproportionnée par les plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur, et encore plus dans lors des crises humanitaires.

Afin de profiter de l'élan suscité par d'autres initiatives mondiales visant à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), il importe de faire appel à l'innovation pour cibler efficacement, développer et tester des solutions qui répondent de manière équitable à ces défis persistants et non résolus.

2.0 APPROCHE

2.1 BUT DU PROGRAMME

Le but de cette **demande de propositions (DP)** des Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile est d'appuyer des **Idées audacieuses ayant un grand impact** sur la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile provenant d'innovateurs de pays admissibles (tel qu'indiqué à la section 4.1 de la présente DP).

2.2 PORTÉE DU PROGRAMME

Grands Défis Canada est à recherche d'idées audacieuses, axées sur la **SRMNI**, pouvant être facilement mises en œuvre dans les PRFI, y compris des idées qui susciteront des expériences positives au cours de la petite enfance et qui contribueront à la santé et au bien-être des enfants partout dans le monde. Ces idées audacieuses pourraient provenir d'organisations sans but lucratif ou à but lucratif, mais aussi d'établissements reconnus. Les entreprises sociales sont invitées à présenter une proposition.

Les innovations proposées doivent être audacieuses, innovantes, transformatives et « sortir des sentiers battus », et elles doivent avoir le potentiel de produire un impact important et équitable sur la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile. Ces innovations devraient permettre d'améliorer la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile en empruntant l'une ou plusieurs des voies suivantes :

- Amélioration de l'utilisation des services de santé essentiels, y compris des services de planification familiale complets.
- Réduction du fardeau des maladies infectieuses qui touchent de manière disproportionnée les femmes enceintes et les jeunes enfants, y compris l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats.
- Amélioration de la nutrition.

Les innovations proposées devraient :

- Avoir une probabilité élevée d'engendrer des gains importants et mesurables en santé parmi les populations difficiles à atteindre, y compris les milieux fragiles et touchés par un conflit.
- Maximiser l'exécution, l'adoption, l'acceptabilité, la viabilité et l'impact en intégrant l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale. Nous appelons cela l'Innovation intégrée. (Voir le document traitant de l'Innovation intégrée, disponible à <http://www.grandchallenges.ca/innovation-integree/>).
- Démontrer, si possible, l'alignement avec les lois, les règlements et les plans

nationaux des pays visés, et les intérêts des institutions et des organisations concernées par le développement, l'exécution et l'adoption de l'innovation (p. ex. systèmes de santé locaux).

Voici certains des attributs souhaités :

Des approches qui peuvent être utilisées efficacement avec un minimum d'entretien et de formation pour améliorer la SRMNI dans les communautés sans infrastructure/personnel de soins de santé, ou seulement des services de base :

- Des solutions appropriées aux contextes où les infrastructures sont limitées (p. ex. manque d'électricité ou d'eau propre, etc.).
- Des solutions qui tiennent compte de l'impact de l'inégalité des sexes et d'autres inégalités sur la SRMNI.
- Une très grande abordabilité.
- Des approches qui reflètent une compréhension du marché des utilisateurs ciblés et qui répondent à leurs besoins.
- Des solutions qui englobent un solide plan d'affaire pour faciliter la pénétration du marché et l'adoption de la solution dans les pays pauvres, menant à des entreprises sociales durables.
- Des projets qui font ressortir le potentiel de viabilité financière et opérationnelle à long terme – les tests pertinents pourraient inclure l'évaluation de la demande des utilisateurs, leur volonté de payer, l'utilisation appropriée des produits et services, la viabilité des canaux de distribution, ou la documentation des résultats sociaux, ainsi que les coûts réels de la mise en œuvre de l'innovation.

Domaines d'intérêt particulier

Grands Défis Canada s'intéresse plus particulièrement aux idées qui :

1. Accroissent l'accessibilité et l'utilisation des services de santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (SRMNI) de haute qualité dans les milieux fragiles, y compris celles qui haussent l'utilisation des services de SRMNI parmi les populations qui vivent une situation de crise humanitaire, notamment celles qui sont hors de la portée des gouvernements, y compris les population déplacées à l'intérieur et les réfugiés vivant en dehors des camps structurés, en se concentrant sur les innovations qui :

- atteignent les populations difficiles d'accès dans les milieux fragiles ou touchés par un conflit;
- permettent de surmonter les défis chroniques de la pauvreté extrême, d'une piètre infrastructure et de structures de gouvernance faibles ou inexistantes qui laissent les citoyens sans soins adéquats et vulnérables à de nouveaux chocs;
- offrent une protection contre la violence fondée sur le genre ou la violence sexuelle dans les situations de crise humanitaire;
- permettent de surmonter les problèmes d'accès des fournisseurs de services aux populations à risque;

- d'améliorer le suivi et l'évaluation des résultats sur le plan de la santé dans les situations de crise humanitaire;
 - proviennent des pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés, comme la Turquie, le Pakistan, le Liban, l'Éthiopie ou la Jordanie.
2. Amplifient les efforts axés sur la planification familiale à travers le monde, y compris les innovations qui :
- améliorent les comportements de recherche de la santé, l'accès à des services complets de planification familiale et l'utilisation de ces services;
 - habilent les femmes et les filles qui veulent retarder ou arrêter une grossesse mais qui sont confrontées à la stigmatisation, à des lois restrictives et/ou au manque d'accès ou de contrôle sur les ressources pour que leurs besoins en santé reproductive soient satisfaits, y compris mais sans s'y limiter, des approches comportant l'engagement des hommes;
 - améliorent la collecte et la visibilité de données désagrégées sur l'accès et l'utilisation des services de planification familiale;
 - ciblent les obstacles socioculturels locaux;
 - constituent des entreprises sociales;
 - appuient la mise en œuvre des engagements relatifs à la planification familiale 2020.

2.3 MONTANT ET DURÉE DES SUBVENTIONS

Les propositions retenues se verront attribuer une subvention de démarrage allant jusqu'à 100 000 \$ pour une période maximale de 12 à 18 mois afin de développer et valider l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions acceptables soit reçu, Grands Défis Canada a l'intention d'accorder jusqu'à 70 subventions de démarrage au cours de cette ronde. Nous prévoyons qu'environ les deux-tiers des candidats retenus proviendront de pays à revenu faible ou intermédiaire et un tiers, du Canada.

La réussite des subventions de démarrage se définit en fonction des éléments suivants :

- Démonstration de principe de la solution, c.-à-d. fournir des preuves concrètes d'amélioration de la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile et de la façon dont le concept peut être mis en application de façon réaliste et durable et être soutenu financièrement dans la région cible.
- Garanties quant aux intérêts, au financement et/ou aux engagements relatifs à la participation des principaux intervenants, influenceurs et partenaires requis pour permettre le déploiement à l'échelle.

Veillez noter : Tous les candidats retenus doivent demander le versement de la subvention dans les six (6) mois suivant la réception d'un accord de subvention signé par Grands Défis Canada. Tout report au-delà de ce délai peut entraîner l'annulation de la subvention.

Veillez noter : Tous les candidats retenus doivent finaliser leur projet dans un délai de 18 mois. Aucune prolongation sans frais ne sera accordée, et les exceptions seront à la seule discrétion de Grands Défis Canada.

Financement de déploiement à l'échelle

Un nombre limité d'innovations financées dans le cadre de la présente DP pourraient avoir la possibilité d'obtenir du financement de déploiement à l'échelle visant à appuyer le perfectionnement, l'essai et la mise en œuvre de solutions innovantes ayant déjà franchi le stade de la démonstration de principe. Les projets de déploiement à l'échelle doivent démontrer un impact réel à grande échelle sur la santé reproductive, maternelle, néonatale et/ou infantile, et progresser vers le déploiement à l'échelle et la durabilité. Les projets de déploiement à l'échelle requièrent l'appui de partenaires qui apportent à la fois un financement de contrepartie et des combinaisons de compétences nécessaires pour que les innovations puissent fonctionner de manière durable à l'échelle. Veuillez consulter le site <http://www.grandchallenges.ca/grand-challenges/transition-to-scale/> pour obtenir plus d'information sur le financement de déploiement à l'échelle.

Bien que le financement de contrepartie ne soit pas une exigence à l'étape de la démonstration de principe, tous les innovateurs sont invités à obtenir un cofinancement. Former des partenariats stratégiques dès le début peut améliorer la viabilité d'une innovation en suscitant une adoption précoce et en fournissant des ressources et une expertise qui peut préparer les équipes en vue du processus de déploiement à l'échelle, qui nécessite des fonds de contrepartie dans le cadre de partenariats.

2.4 BÉNÉFICIAIRES CIBLES

Les innovations doivent cibler les femmes et les filles en âge de procréer, les nouveau-nés et/ou les enfants de moins de cinq ans qui sont les plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles.

2.5 ACCENT MIS SUR LES RÉSULTATS

Les projets financés doivent démontrer un impact sur la santé et la survie des femmes en âge de procréer, des nouveau-nés ou des enfants de moins de cinq ans dans les PRFI admissibles. À cette fin, les projets doivent comporter une approche axée sur le suivi et l'évaluation en vue de mesurer clairement les effets sur la santé, préciser les lacunes et maximiser l'impact. Dans le cas où il est impossible de mesurer l'impact sur la santé et la survie à l'étape du financement de démarrage, les projets doivent démontrer un changement mesurable pour au moins un des résultats suivants :

- une meilleure utilisation des services de santé essentiels pour les femmes en âge de procréer, les nouveau-nés et les enfants de moins de cinq ans;
- une meilleure utilisation des services de santé essentiels pour prévenir et traiter les maladies infectieuses chez les femmes en âge de procréer, les nouveau-nés et les enfants de moins de cinq ans;

- une augmentation de la consommation d'aliments et de suppléments nutritifs chez les femmes en âge de procréer, les nouveau-nés et les enfants de moins de cinq ans.

Les innovateurs doivent faire rapport en fonction des indicateurs énumérés à l'annexe A qui sont pertinents pour faire la démonstration de la réussite de leur innovation.

Communication des résultats

La communication des résultats est aussi un volet important de la responsabilité à l'égard du projet. Les propositions doivent inclure un bref aperçu de la façon dont on entend mobiliser les intervenants et diffuser les résultats, les différents publics que l'on souhaite atteindre et comment cette diffusion contribuera à l'impact du projet. Bien que la communication des résultats de la recherche dans des publications scientifiques soit importante, cela ne devrait pas être l'objectif premier des projets financés sans une justification clairement articulée démontrant que cela s'inscrit dans le cheminement critique vers l'impact.

Grands Défis Canada a une Politique d'accès mondial et une Politique d'accès aux données qui intègrent des principes d'accès ouvert auxquels on doit se conformer; des renseignements supplémentaires sur ces politiques se trouvent à la section 2.9. Les propositions doivent prévoir suffisamment de temps durant la période de financement pour l'analyse des résultats et la rédaction de publications. Cette politique renferme une exigence à l'effet que les publications issues de la recherche financée par Grands Défis Canada doivent être ouvertement accessibles, soit en les publiant dans des revues en libre accès ou en donnant gratuitement accès en ligne aux manuscrits finaux revus par des pairs, par exemple par le biais de référentiels en libre accès, dans les 12 mois de leur publication¹. L'utilisation de plateformes telles que *F1000 Research*, qui offrent la publication immédiate des articles qui sont passés par un processus d'examen par les pairs transparent, est encouragée, le cas échéant. Grands Défis Canada pourra exiger un rapport sur la diffusion des résultats après la période de financement.

2.6 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets doivent adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des problèmes complexes. Cette approche n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation. L'Innovation intégrée reconnaît que les innovations scientifiques/technologiques ont plus de chance d'être déployées, d'avoir un impact à l'échelle mondiale et d'être viables si, au départ, elles sont développées parallèlement à des innovations sociales et commerciales appropriées. De même, elle reconnaît que les innovations sociales et commerciales ne seront pas efficaces en elles-mêmes pour régler des problèmes de santé mondiale. (Veuillez consulter [le site www.grandchallenges.ca/innovation-integree/.](http://www.grandchallenges.ca/innovation-integree/))

¹Les exigences de Grands Défis Canada sur le libre accès aux publications respectent la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications* (<http://www.science.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=F6765465-1>).

Les solutions proposées doivent donc inclure une combinaison des formes d'innovation suivantes :

- **Innovation scientifique/technologique** : A un fondement dans les sciences psychologiques, naturelles, de la santé ou du comportement, ou en ingénierie ou en économique; peut être simple, c.-à-d. qu'il n'est pas nécessaire que les solutions fassent appel à la haute technologie.
- **Innovation sociale** : Reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités entre les sexes et les inégalités intersectionnelles; aborde les contextes locaux et/ou culturels qui jouent un rôle dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **L'innovation commerciale** : Optimise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour susciter une demande et atteindre la viabilité financière; traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

2.7 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Grands Défis Canada prévoit que les innovations qu'il finance qui connaissent le plus de succès seront éventuellement déployées à grande échelle dans le cadre de partenariats conclus avec le secteur privé, le secteur public ou une combinaison des deux, et que le déploiement à l'échelle visera à avoir un impact significatif sur la santé des plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les candidats doivent démontrer de façon convaincante dans leur présentation comment et pourquoi ils croient que leur projet sera éventuellement déployé à l'échelle :

- Les pistes de déploiement à l'échelle par le biais du secteur privé sont adaptées aux projets commercialement viables ou qui offrent une valeur pour attirer un partenaire du secteur privé, soit parce que les coûts de production et les prix de vente sont tels qu'ils appuient la rentabilité, soit parce que les bénéficiaires réclament l'innovation et sont prêts à payer eux-mêmes.
- Les pistes de déploiement à l'échelle par le biais du secteur public sont adaptées aux projets susceptibles de convaincre les ministères et départements du pays d'accueil, les donateurs multilatéraux ou d'autres acteurs du secteur public de les déployer à l'échelle. Ces projets devraient être alignés sur le plan ou la stratégie nationale du pays en matière de santé et pouvoir s'y intégrer.

Le financement de démarrage devrait permettre de positionner clairement une innovation sur la voie du déploiement à l'échelle, en tenant compte des facteurs suivants : l'état de l'infrastructure locale; les forces sociales, politiques et économiques; la capacité de l'établissement et son leadership; les partenaires stratégiques et de mise en œuvre potentiels; les sources de financement et de revenus disponibles; et d'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle. Nous recommandons que les projets mettent à contribution les systèmes locaux lorsque cela engendre des éléments d'efficacité, et qu'ils mobilisent les utilisateurs finaux (à la fois les hommes et les

femmes, et les filles et els garçons) pour accroître la probabilité de succès du déploiement à grande échelle. Cela devrait inclure une compréhension du lien entre l'innovation et les priorités locales (p. ex. les plans de santé nationaux/régionaux), pourquoi l'innovation est préférable aux solutions de rechange, et les facteurs incitatifs/dissuasifs intervenant dans la formation du marché et la demande des consommateurs. Le plan devrait définir clairement la région géographique ou le contexte de l'utilisation à grande échelle, et des stratégies de sortie du financement par voie de subvention.

Entrepreneuriat social

Les entrepreneurs sociaux sont vivement encouragés à participer à la présente DP. Les entrepreneurs sociaux sont des personnes préconisant des solutions innovantes à des problèmes sociaux parmi les plus pressants. Ils sont ambitieux et persistants, abordant les grands enjeux sociaux et proposant de nouvelles idées de changement à grande portée. Alors que les entrepreneurs commerciaux mesurent généralement le rendement par les bénéfices, les entrepreneurs sociaux recherchent une approche durable afin d'atteindre le rendement social pour la société. Grands Défis Canada est d'avis que l'entrepreneuriat social est un élément essentiel pour assurer le déploiement à l'échelle, la viabilité et la réalisation éventuelle de l'impact.

Compréhension du contexte local

Afin d'assurer un impact durable à l'échelle, il est essentiel que les projets reposent sur une compréhension de l'infrastructure et du contexte de gouvernance local (y compris les lois et les règlements pertinents) et du contexte social, politique et économique. Cela permet de mieux comprendre le bilan de santé et les besoins de la collectivité, et de reconnaître les risques présents pour la réussite du projet. Les innovateurs sont invités à travailler dans les domaines prioritaires identifiés par les gouvernements locaux ou nationaux. Là où ils existent, les innovations devraient se fonder sur les systèmes locaux qui sont en mesure de rejoindre la population cible, qui appuient la santé et/ou le développement, ou qui abordent les déterminants de la santé. Les déterminants de la santé sont notamment la pauvreté, l'inégalité (dont l'inégalité des sexes) et l'accès à l'eau et à des ressources sanitaires. Les innovations devraient être pertinentes pour les milieux peu dotés en ressource et profiter aux populations pauvres et marginalisées des pays à revenu faible ou intermédiaire.

2.8 DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, ÉGALITÉ DES SEXES ET BONNE GOUVERNANCE

Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes de la durabilité environnementale, de l'égalité des sexes et d'une bonne gouvernance :

1. **Durabilité environnementale** : Grands Défis Canada exige que les candidats s'engagent à veiller à ce que l'innovation n'ait pas d'effet matériel préjudiciable sur l'environnement y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Dans la mesure du possible, les candidats doivent intégrer des effets positifs sur l'environnement tout au long de leur projet.
2. **Égalité des sexes** : Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes

de l'égalité des sexes dans les projets qu'il finance. Les innovateurs financés par Grands Défis Canada doivent se conformer à la politique sur le Genre, la gouvernance et l'environnement, qui a les objectifs suivants : (1) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes en tant que décideurs influant sur le développement durable de leur société; (2) soutenir les femmes et les filles dans l'affirmation de tous leurs droits fondamentaux; et (3) réduire les inégalités entre les sexes au niveau de l'accès aux ressources et aux avantages du développement et du contrôle sur ceux-ci.

- a. Toutes les innovations devraient explicitement et systématiquement intégrer les considérations relatives à l'égalité des sexes (activités, produits et résultats) à toutes les étapes du projet, y compris les dispositions budgétaires, si possible.
 - b. Grands Défis Canada est d'avis que le soutien de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes et des filles sont des objectifs important en soi, et qu'en tenant compte de la dimension de l'égalité des sexes dans le développement des innovations, il est possible d'en renforcer l'impact. Les candidats doivent inclure une description de la façon dont ils ont l'intention d'aborder au moins un de ces objectifs dans le cadre du projet, ainsi que du rôle et de l'engagement dans ce processus de parties prenantes locales (femmes et hommes, garçons et filles), y compris les utilisateurs finaux pour qui les innovations sont censées améliorer les résultats sur le plan de la santé. Une analyse de genre (comment et pourquoi les inégalités, les différences, les rôles et les relations entre les sexes) est nécessaire pour chaque projet soumis. L'inclusion des résultats liés à l'égalité des sexes devrait également être envisagée lors de l'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation et, le cas échéant, intégrée aux activités de mesure. Toutes les initiatives doivent inclure des données ventilées par sexe dans leurs rapports.
 - c. Les candidates sont fortement invitées à présenter une proposition.
3. **Bonne gouvernance** : Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes d'une bonne gouvernance dans les projets qu'il finance. Cela comprend la promotion des principes de bonne gouvernance que sont la participation, l'inclusion, l'équité, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacités dans les projets des candidats. Les parties prenantes (p. ex., les gouvernements, les régulateurs, les partenaires intelligents, etc.) nécessaires au déploiement à l'échelle éventuel de l'innovation doivent être identifiées, et les innovateurs doivent avoir une solide compréhension de leur position actuelle par rapport à l'innovation, comment elle pourrait devoir changer et comment ce changement pourrait être suscité.

Les innovateurs doivent s'engager à se conformer à la politique de Grands Défis Canada sur ces thèmes.

2.9 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE

Grands Défis Canada est déterminé à favoriser un accès significatif aux innovations qu'il appuie pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire; à promouvoir la diffusion rapide et ouverte des résultats de la recherche et des données issues des activités financées; et à faire en sorte que la recherche financée se déroule d'une manière conforme aux normes éthiques pertinentes. Ces engagements sont énoncés dans la Politique d'accès mondial, la Politique d'accès aux données, et la Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada, qui devraient être examinées attentivement par tous les candidats.

1. **Accès mondial** : Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que (1) les innovations qu'il finance soient rendues significativement accessibles, tant en termes de prix que de disponibilité, aux bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire; (2) les connaissances et les renseignements obtenus grâce aux projets financés soient diffusés largement et rapidement à la communauté mondiale de la recherche et au-delà; (3) la commercialisation des innovations financées est encouragée, tant qu'elle respecte ces principes.
2. **Accès aux données** : Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que (1) les données soient partagées aussi largement et rapidement que possible pour favoriser l'innovation et optimiser les perspectives d'application des connaissances pour élaborer des solutions qui sauveront des vies; (2) le respect de l'attribution, de la diversité culturelle, de l'intégrité scientifique et de la vie privée des gens et des communautés qui fournissent des données soient pris en considération de manière appropriée dans toutes les activités d'accès aux données; (3) la collecte, la production, le partage et l'utilisation des données soient conformes aux lois, aux règlements et aux normes de conduite éthique de la recherche; (4) les personnes et les communautés qui permettent et appuient la recherche, en particulier celles vivant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'ils soient des participants à la recherche ou des chercheurs, profitent des données dans la mesure du possible.
3. **Éthique** : Grands Défis Canada exige que (1) la recherche avec des participants humains se déroule d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice; (2) la recherche avec des animaux se déroule d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté; (3) certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, soient assujetties à une réglementation et à une supervision plus étroites, au besoin.

Les innovateurs doivent s'engager à : (1) se conformer aux politique ci-dessus; (2) veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, n'empêche pas un accès significatif à des innovations et une large diffusion des

connaissances; (3) accorder à Grands Défis Canada une licence limitée, non exclusive aux droits de propriété intellectuelle à l'égard de leurs innovations, applicable uniquement en cas d'incapacité à garantir un accès significatif aux bénéficiaires cibles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Des renseignements supplémentaires sur ces exigences sont fournis ci-dessous à la section 6 et après.

3.0 ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES

Les innovateurs financés dans le cadre de cet effort devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, lesquels contribueront à faire la démonstration des progrès et de la réussite de leur projet.

1. Présenter un rapport d'avancement trimestriel axé sur l'utilisation des fonds, le rendement et les résultats obtenus. **Veillez noter** que des fonds ne peuvent être avancés aux innovateurs pour couvrir des dépenses prévues au budget que pour une période de deux trimestres, et que toute avance destinée à couvrir des dépenses prévues au budget pour un troisième trimestre sera subordonnée à une comptabilité complète du premier trimestre.
2. Travailler avec Grands Défis Canada à la modélisation des impacts potentiels sur la santé, etc.
3. Diffuser des connaissances en temps opportun, y compris dans les médias sociaux, des publications en libre accès, le dépôt de données dans des référentiels accessibles au public, des communiqués de presse, des conférences, la mobilisation des parties prenantes, etc. **Veillez noter** que les innovateurs devront publier leurs conclusions sur des plateformes de publication en libre accès, par exemple *F1000Research*, dans les 12 mois suivant la fin de leur subvention de démarrage.
4. Un rapport final qui rend compte des dépenses financières et qui présente une évaluation claire de l'impact du projet, y compris les progrès accomplis vers la réalisation d'un accès significatif aux innovations et une large diffusion des connaissances. **Veillez noter** qu'une retenue de fonds de 5 % sera appliquée à l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera versée aux innovateurs sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.
5. Après la période de la subvention, des mises à jour périodiques sur l'accès mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues.

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats sélectionnés. Des rapports d'étape par écrit et des conversations par téléconférence pourront être requises pour satisfaire aux exigences en matière de rapport.

En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

1. participent à des activités de sensibilisation du public;
2. contribuent au programme d'apprentissage en lien avec des défis particuliers, notamment en participant à des réunions avec d'autres innovateurs de Grands Défis Canada sur invitation.

Veillez noter que les innovateurs qui reçoivent du financement peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de Grands Défis Canada, d'Affaires Mondiales Canada et/ou du Bureau du vérificateur général du Canada, en tout temps, jusqu'à la fin de 2028, les exigences connexes seront prises en compte dans les accords de financement.

4.0 RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES

Les Instituts de recherche en santé du Canada supervisent le processus d'examen par les pairs et le conseil de direction de Grands Défis Canada prend les décisions finales en matière de financement.

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Les candidats admissibles comprennent les entreprises sociales et les autres établissements (p. ex. des organismes sans but lucratif et des entreprises à but lucratif) reconnus, légalement enregistrés ou constitués en société dans l'un des pays admissibles, tel que défini ci-dessous, pouvant exécuter avec succès les activités proposées dans leur domaine technique respectif, et capables de recevoir et de gérer des subventions.
2. **SEULS** les candidats provenant des pays figurant sur la liste qui suit sont admissibles à participer à cette DP dans le cadre du programme Les Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile. Aux fins d'établir leur admissibilité, Grands Défis Canada pourra tenir compte à la fois du pays d'appartenance des candidats et toute autre sphère de compétence où les activités du projet seront mises en œuvre.

Cette liste peut être modifiée en tout temps par Grands Défis Canada sans préavis. Nonobstant leur inclusion dans la liste ci-dessous, tous les pays admissibles sont assujettis à l'approbation de Grands Défis Canada sous réserve de la conformité à toutes les lois et politiques canadiennes et étrangères applicables. Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada donnera un avis raisonnable de la détermination de non-admissibilité de candidats établis dans l'un des pays énumérés ci-dessous.

Liste des pays admissibles à présenter une proposition

Afghanistan	Guyane	Pakistan
Antigua et Barbuda	Haïti	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Arménie	Honduras	Pérou
Bangladesh	Îles Salomon	Philippines
Bénin	Inde	Rwanda
Bhoutan	Indonésie	Samoa
Bolivie	Jamaïque	São Tomé et Príncipe
Burkina Faso	*Jordanie	Sénégal
Burundi	Kenya	Sierra Leone
Cambodge	Kiribati	République centrafricaine
Cameroun	Kosovo	République kirghize
Canada	Laos	Somalie
Cap-Vert	Lesotho	Soudan
Cisjordanie et Gaza	*Liban	Soudan du Sud
Colombie	Libéria	Sri Lanka
Comores	Madagascar	Saint-Kitts-et-Nevis
Congo, Rép. dém. du	Malawi	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Congo, Rép. du	Mali	Sainte-Lucie
Côte d'Ivoire	Maroc	Suriname
Djibouti	Mauritanie	Swaziland
Dominique	Micronésie, États féd. de	Tadjikistan
Égypte, République arabe d'	Moldavie	Tanzanie
El Salvador	Mongolie	Tchad
Érythrée	Montserrat	Timor-Leste
Éthiopie	Mozambique	Togo
Gambie	Myanmar	*Turquie
Géorgie	Népal	Ukraine
Ghana	Nicaragua	Vanuatu
Grenade	Niger	Vietnam
Guatemala	Nigéria	Yémen, Rép. du
Guinée	Ouganda	Zambie
Guinée-Bissau	Ouzbékistan	Zimbabwe

** Les idées proposées en provenance de ces pays doivent cibler la SRMNI parmi les populations de réfugiés et de migrants seulement.*

- Il est obligatoire pour tous les **candidats du Canada** d'avoir un collaborateur basé dans un pays admissible autre que le Canada. (Voir la section 4.1.) Les collaborations nouvelles ou existantes sont également encouragées, en particulier celles qui apporteront des éléments supplémentaires d'innovation intégrée à votre

projet : l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale. **Veillez noter** : Il n'est pas obligatoire pour **les candidats des pays admissibles autres que le Canada** d'avoir un collaborateur; cependant, les collaborations sont également encouragées.

4. Un projet ne peut avoir qu'un seul chef de projet qui doit être affilié à l'établissement d'où la proposition est soumise.
5. Les demandes doivent inclure toutes les informations et les pièces jointes requises. Seuls les dossiers complets seront pris en considération aux fins de l'examen par les pairs.
6. Les idées proposées doivent être alignées sur la portée du programme. (Voir la section 2.2.)
7. Grands Défis Canada peut, en tout temps et à sa discrétion exclusive, modifier les critères d'admissibilité qui s'appliquent aux candidats individuels, aux chefs de projet, aux pays admissibles, dans la mesure où la modification ne compromet pas de manière appréciable le processus d'examen. (Voir la section 4.3.)

Ce que nous ne financerons pas

Nous n'envisagerons PAS de financer le développement de médicament ou de vaccins, la science de la découverte, les initiatives de renforcement des capacités, le financement des programmes en cours, ou des idées qui ne sont pas applicables aux femmes, aux enfants et aux familles pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur.

4.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Les demandes DOIVENT être soumises au programme Les Étoiles en santé mondiale (ou Sauver des cerveaux) en utilisant le Portail communautaire de Grands Défis Canada. **Pour avoir accès au Portail, les candidats doivent d'abord créer un compte en utilisant le lien suivant: Créer un compte**. Lorsque vous aurez créé un compte, veuillez allouer jusqu'à un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter les renseignements que vous avez fournis. Une fois que vos renseignements auront été traités, vous recevrez un courriel renfermant les identifiants requis pour avoir accès au Portail et présenter votre demande. Pour obtenir du soutien technique, veuillez envoyer un courriel à support@grandchallenges.ca.

Une vidéo de **deux minutes** expliquant le problème de santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile ciblé, la solution proposée, et pourquoi celle-ci constitue une approche créative, audacieuse et novatrice devrait également être téléchargée sur le site d'inscription. La vidéo ne doit pas dépasser deux minutes; toute vidéo dépassant la limite de deux minutes sera tronquée à deux minutes avant d'être examinée. Veuillez noter que vous devez obtenir la permission d'utiliser des chansons, des images ou des

séquences appartenant à quelqu'un d'autre dans votre vidéo. Pour plus de détails, veuillez consulter la Foire aux questions (FAQ) de la DP Les Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile sur notre site Web.

Ces vidéos seront soumises à Grands Défis Canada dans le cadre d'une proposition présentée en réponse à la demande de proposition Les Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile. Grands Défis Canada ne cautionne pas le contenu de ces vidéos et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude de leur contenu ou le moyen par lequel elles ont été produites.

La proposition et la vidéo peuvent être présentées soit en **anglais** soit en **français**. Les propositions présentées dans une autre langue ne seront pas prises en considération.

Ressource pour l'élaboration d'une proposition

Les candidats sont invités à consulter la ressource en ligne de Grands Défis Canada pour l'élaboration d'une proposition, à www.grandchallenges.ca/proposaldevelopment, qui est périodiquement mise à jour et renferme du matériel pour aider les chercheurs et les innovateurs du monde entier à développer leur proposition et à planifier la façon dont leur innovation fera la transition à l'échelle et aura un caractère durable et un impact d'envergure mondiale.

Les questions sur la demande de propositions Les Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile ou le processus de dépôt d'une proposition doivent être adressées à stars@grandchallenges.ca. Les réponses aux questions fréquemment posées seront périodiquement affichées sur notre site Web, à www.grandchallenges.ca/grand-challenges/stars-phase-i/.

Veillez noter : Les candidats sont tenus de demander et d'obtenir l'autorisation de leur(s) organisation(s)/établissement(s) d'affiliation avant de soumettre leur proposition.

4.3 PROCESSUS D'EXAMEN

Les Instituts de recherche en santé (IRSC) gèrent un processus indépendant d'examen scientifique par les pairs, qui suit un tri d'admissibilité et un tri axé sur l'innovation effectués par Grands Défis Canada. À la lumière des résultats de l'examen par les pairs, une recommandation de financement sera faite au conseil de direction de Grands Défis Canada, qui prendra les décisions finales en matière de financement à sa seule discrétion. Le rendement du candidat dans le cadre d'autres projets financés par Grands Défis Canada et ses partenaires sera pris en compte à tous les stades du processus. Le processus de révision est décrit ci-dessous.

Tri d'admissibilité

Les demandes seront examinées à l'interne en fonction des critères d'admissibilité énoncés à la section 4.1. Les demandes qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité peuvent être retirées du concours en tout temps.

Tri axé sur l'innovation

Les demandes seront évaluées à l'interne en fonction de la pertinence stratégique pour la DP Les Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile. Le tri axé sur l'innovation évaluera uniquement l'idée proposée (non la faisabilité ou la qualité du plan du projet) sous l'angle de la nouveauté et du potentiel de faire une contribution unique à la solution du problème. (Voir la section 1.2.) Les propositions qui ne sont pas suffisamment innovantes et pertinentes seront retirées du concours à ce stade.

Les demandes seront évaluées en fonction des critères ci-dessous uniquement à partir des **paragraphes du résumé du projet** (les critères ont une pondération égale).

1. Innovation

- L'idée proposée est-elle clairement formulée?
- L'idée proposée représente-t-elle plus qu'une amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles?
- Y a-t-il une application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée, telle que définie aux sections 2.6 et 2.7?

2. Pertinence

- L'idée proposée aborde-t-elle le problème, tel que décrit à la section 1.2?
- L'idée proposée est-elle alignée sur des domaines d'intérêt particulier, tel que décrit à la section 2.2?
- S'applique-t-elle à des populations pauvres de pays à revenu faible ou intermédiaire?
- Y a-t-il une description claire de l'échelle potentielle à laquelle le concept pourrait être appliqué et du cheminement vers le déploiement à l'échelle et la durabilité? Les indicateurs du potentiel de déploiement à l'échelle et de la durabilité comprennent : la participation de partenaires qui peuvent aider l'innovation à progresser vers une plus grande échelle, le potentiel de lever ou de générer des fonds pour soutenir l'innovation, et l'alignement avec le plan en matière de santé de la région où le projet est mis en œuvre.

Examen par les pairs

Les Instituts de recherche en santé du Canada gèrent un examen indépendant par les pairs des propositions qui franchissent le tri axé sur l'admissibilité et le tri axé sur l'innovation. Un comité composé d'examineurs des domaines scientifique, social et commercial, comprenant des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire, présentera des avis sur le bien-fondé des propositions, à la lumière des critères d'évaluation (voir la section 4.4).

Décisions en matière de financement

Une fois l'examen par les pairs terminé, Grands Défis Canada recevra une liste de classement et les cotes des IRSC. Les décisions en ce qui a trait à la sélection seront fondées sur la liste de classement et les cotes reçues des IRSC, ainsi que sur l'objectif de Grands Défis Canada d'accorder environ les deux tiers des subventions à des candidats de pays à revenu faible ou intermédiaire, et un tiers à des candidats du

Canada. Les décisions quant à la sélection finale seront prises à la discrétion exclusive du conseil de direction de Grands Défis Canada, y compris les droits exclusifs qu'il se réserve, décrits à la section 4.1.

4.4 CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Impact – 18 %

- L'impact potentiel de l'innovation proposée sur la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile est-il important, tant pour ce qui est du nombre de personnes touchées que de l'impact au niveau individuel?
- L'idée proposée s'applique-t-elle à des populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire?
- L'idée proposée visent-elle à corriger des inégalités, y compris des inégalités entre les sexes?

2. Innovation intégrée – 18 %

- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, originale et/ou représente-t-elle une rupture par rapport aux améliorations graduelles des approches actuelles?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle bien l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?

3. Échelle et durabilité – 18 %

- L'idée proposée a-t-elle le potentiel de produire un impact à grande échelle et comporte-t-elle un cheminement vers le déploiement à l'échelle? Les indicateurs du potentiel de déploiement à l'échelle et de la durabilité comprennent : : la participation de partenaires qui peuvent aider l'innovation à progresser vers une plus grande échelle, le potentiel de lever ou de générer des fonds pour soutenir l'innovation, et l'alignement avec le plan en matière de santé de la région où le projet est mis en œuvre.
- Le candidat énumère-t-il les lois nationales, les règlements, les plans nationaux et les intérêts pertinents des établissements et des organisations en matière de développement, de prestation et d'adoption de l'innovation (p. ex. les systèmes de santé locaux)?

4. Chef de projet et équipe – 18 %

- Le chef de projet et les membres de l'équipe ont-ils les compétences requises pour exécuter les activités proposées?
- Démontrent-ils l'engagement et le leadership nécessaires pour déployer des idées à plus grande échelle?
- Le chef de projet est-il en mesure de présenter son approche au public d'une manière engageante?

5. Valeur technique/plan d'exécution du projet – 18 %

- Le projet est-il conçu pour faire la démonstration de principe de l'idée?
 - Fournir des preuves concrètes d'une amélioration de la santé

reproductive, maternelle, néonatale et infantile et de la façon dont le concept peut être mis en œuvre de façon réaliste et durable, et soutenu financièrement dans la région cible

- Y a-t-il un engagement à désagréger tous les indicateurs selon le sexe?
- Le projet est-il techniquement solide et réalisable compte tenu du montant de la subvention de démarrage et de l'échéancier?
- La proposition prend-elle en compte et vise-t-elle les objectifs de durabilité environnementale, d'égalité des sexes et de bonne gouvernance décrits à la section 2.8?
- Le contexte dans lequel le travail sera exécuté contribuera-t-il à la probabilité de succès?
- L'approche et le budget reflètent-ils une utilisation efficiente des ressources?

6. Potentiel de transformation – 10 %

- L'idée proposée a-t-elle le potentiel de transformer fondamentalement la façon d'aborder un défi en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile?

4.5 ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Les demandes dûment remplies doivent être soumises avant le mardi 19 juillet 2016, à 15h00 HNE.

Échéances clés	Événement
19 juillet 2016	Échéance pour le dépôt d'une proposition à 15h00 HNE
Décembre 2016	Avis d'octroi d'une subvention
Mars 2017	Exécution du projet subventionné

5.0 CONDITIONS FINANCIÈRES

5.1 COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet énumérés dans ce qui suit sont admissibles.

Rémunération – employés de l'organisation

Les taux de rémunération journalière effectivement accordés aux employés pour le temps effectivement consacré à la mise en œuvre du projet, pour une journée de travail de sept heures et demie (7,5) et un maximum de cinq (5) jours par semaine. Un système de feuilles de temps doit être utilisé. Les taux peuvent inclure les coûts suivants : Salaires directs (à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires et des primes) et avantages sociaux, conformément aux politiques internes.

Honoraires – sous-traitants sans lien de dépendance avec l'organisation

Le coût réel et justifié des honoraires des sous-traitants en vertu d'un sous-contrat conclu avec l'organisation, où l'organisation et le sous-traitant ont une relation sans lien de dépendance avec l'organisation. Les taux individuels et les montants négociés ne doivent pas dépasser la valeur marchande applicable au type de service dans le lieu de travail habituel du sous-traitant ou pour des travaux similaires effectués en vertu du présent accord, et ils excluent toute augmentation de taux pour les heures supplémentaires. L'ensemble de la sous-traitance ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.

Coûts remboursables

Les coûts réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet, tels que :

1. **Les frais de déplacement**, y compris les frais de déplacement suivants engagés par l'organisation :
 - le coût du transport commercial selon le tarif le plus bas disponible, en utilisant l'itinéraire le plus direct;
 - le coût des repas, des faux-frais et de l'usage d'un véhicule privé;
 - le coût de l'enregistrement, des photographies et des services de messagerie liés à l'obtention d'un visa;
 - le coût réel et raisonnable d'une chambre individuelle dans un établissement d'hébergement commercial;
 - tous les autres frais réels et raisonnables considérés comme des dépenses légitimes dans le cadre du projet.
2. **Employés du gouvernement du pays bénéficiaire** : les coûts (tels que les frais de transport local et les frais de subsistance alors qu'ils voyagent) engagés par les employés du gouvernement du pays bénéficiaire qui ont été affectés par le pays bénéficiaire pour travailler avec le personnel du projet aux fins du projet.
3. **Produits et fournitures** : les coûts réels des publications et du matériel publicitaire directement lié au projet, tels que cartes de visite pour le personnel, les affiches et les panneaux de signalisation du projet.
4. **Coûts directs** de l'administration du projet admissibles :
 - les communications interurbaines, y compris les moyens de télécommunication (Internet, fax, cellulaire), le courrier et les frais de messagerie;
 - les coûts d'impression et de production associés à la production des rapports et du matériel de lecture liés au projet;
 - les coûts liés aux réunions, aux ateliers et aux conférences;
 - les frais juridiques : frais juridiques directement liés aux accords subalternes;
 - les frais d'examen diligent avant la signature d'un accord subalterne;
 - les frais de transfert bancaire.

Coûts indirects et généraux

Les coûts indirects et généraux ne sont pas admissibles en vertu des accords de Grands Défis Canada.

5.2 BUDGET

Les fonds de la subvention peuvent être utilisés pour les catégories de coûts suivantes. Les catégories budgétaires ne devraient pas dépasser les coûts admissibles par catégorie tels qu'énumérés ci-dessous. Le budget total ne doit pas dépasser 100 000 \$CAN.

Catégorie	Description	Coût maximal admissible (CAD)
Rémunération – employés de l'organisation	Les tarifs journaliers effectivement versés aux employés pour le temps effectivement travaillé à la mise en œuvre du projet, pour une journée de travail de sept heures et demie (7,5) et un maximum de cinq (5) jours par semaine. Un système de feuilles de temps doit être utilisé. Les feuilles de temps doivent être signées par l'employé et le superviseur de l'employé. Les feuilles de temps doivent également indiquer le projet, le nom de l'employé, la date, le lieu, la nature du travail, le nombre d'heures travaillées par jour spécifiquement au projet, ainsi que le nombre total d'heures travaillées par semaine pour tous les projets. Les tarifs peuvent inclure les coûts suivants : Salaires directs (à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires et des primes) et avantages sociaux conformément aux politiques internes.	40 000 \$
Honoraires – sous-traitants	Le coût réel et justifié des honoraires des sous-traitants en vertu d'un sous-contrat conclu avec l'Organisation, où l'Organisation et le sous-traitant ont une relation sans lien de dépendance avec l'Organisation. Les taux individuels et les montants négociés ne doivent pas dépasser la valeur marchande applicable au type de service dans le lieu de travail habituel du sous-traitant ou pour des travaux similaires effectués en vertu du présent accord, et ils excluent toute augmentation de taux pour les heures supplémentaires. L'ensemble de la sous-traitance (Honoraires des sous-traitants pour la subvention principale + honoraires des sous-traitants de toute sous-subvention) ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.	20 000 \$



Frais de déplacement remboursables	Les frais de déplacement, y compris les frais de déplacement suivants engagés par l'organisation : <ul style="list-style-type: none">- le coût du transport commercial selon le tarif le plus bas disponible, en utilisant l'itinéraire le plus direct;- le coût des repas, des faux-frais et de l'usage d'un véhicule privé;- le coût de l'enregistrement, des photographies et des services de messagerie liés à l'obtention d'un visa;- le coût réel et raisonnable d'une chambre individuelle dans un établissement d'hébergement commercial;- tous les autres frais réels et raisonnables considérés comme des dépenses légitimes dans le cadre du projet.	10 000 \$
Biens et fournitures remboursables	Les coûts réels et admissibles liés à l'achat, à la location, à l'entretien et au transport des marchandises et des fournitures (à l'exclusion des fournitures de bureau), telles que les publications et le matériel promotionnel (p. ex. les cartes de visite du personnel du projet, les affiches et la signalisation), à condition que ces frais ne dépassent pas la juste valeur marchande applicable au type particulier de produits et fournitures.	25 000 \$
Matériel Remboursable	Tout le matériel ayant une durée de vie utile de plus d'un an et coûtant plus de 1000 \$CAN . Ces coûts peuvent comprendre le prix d'achat initial et les frais de transport et d'installation du matériel.	25 000 \$
Coûts d'administration du projet directement liés au projet remboursables	<ul style="list-style-type: none">- les communications interurbaines, y compris les moyens de télécommunication (Internet, fax, cellulaire), le courrier et les frais de messagerie;- les coûts d'impression et de production associés à la production des rapports et du matériel de lecture liés au projet;- les coûts liés aux réunions, aux ateliers et aux conférences;- les frais juridiques : frais juridiques directement liés aux accords subalternes;- les frais d'examen diligent avant la signature d'un accord subalterne;- les frais de transfert bancaire.	25 000 \$
Sous-subsventions	<p>Les subventions subalternes sont des subventions que vous accordez à d'autres organisations pour exécuter des travaux en lien avec le projet. Ces coûts ne devraient pas inclure de coûts indirects ou de frais généraux parce que ces coûts ne sont pas admissibles dans le cadre du projet.</p> <p>La distinction entre les subventions subalternes et la sous-traitance devrait reposer principalement sur les définitions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les subventions subalternes seront utilisées pour certaines activités de recherche et seront rémunérées en conséquence.- La sous-traitance sert à l'acquisition de services techniques (p. ex. un laboratoire qui effectue des tests pour le chercheur principal / bénéficiaire de la subvention), et la rémunération sera basée sur les services fournis.	22 400 \$



Coûts indirects	Veillez noter que les coûts indirects ne seront pas autorisés.	0
-----------------	--	---

Au moins une partie du budget et des activités DOIT être dépensée/se dérouler dans un pays admissible autre que le Canada. (Voir la section 4.1.)

Les propositions qui témoignent d'une utilisation réfléchie et efficace des ressources auront la préférence sur celles qui représentent un effort comparable, mais sans offrir la même valeur en contrepartie de l'investissement. Dans certaines circonstances (comme l'évolution rapide d'une technologie), le fait de confier en sous-traitance certaines activités d'un projet à un établissement de l'extérieur ayant l'infrastructure et l'expertise nécessaires pour produire les résultats attendus, plutôt que de mettre en place une capacité interne, pourrait être considéré avantageux.

5.3 CONDITIONS DE PAIEMENTS

- 5.3.1. **Paiements anticipés** : une avance initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles prévus des deux premiers trimestres sera versée à la signature de l'accord. Les paiements subséquents seront effectués au moyen d'avances trimestrielles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.
- 5.3.2. Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers soumis devront être signés par un cadre supérieur détenant un titre de comptable professionnel accrédité.
- 5.3.3. **Avance en cours** : Les paiements anticipés ne peuvent couvrir plus de deux périodes et, à aucun moment, il n'y aura d'avances en cours couvrant les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'un paiement anticipé ne soit versé pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.
- 5.3.4. **Compte de banque distinct et intérêts gagnés sur les paiements anticipés** : un compte bancaire distinct, portant intérêt, doit être maintenu pour le projet.
- 5.3.5. Le paiement final sera assujetti aux conditions suivantes :
- i. Le projet est achevé conformément à l'accord de financement.
 - ii. Grands Défis Canada a reçu et accepté le rapport final.
 - iii. Grands Défis Canada a reçu un certificat attestant que les obligations financières envers les employés, les sous-traitants et les fournisseurs en lien avec la contribution au projet de Grands Défis Canada ont été entièrement honorées.

5.4 VÉRIFICATION

Les coûts du projet seront soumis à une vérification par Grands Défis Canada, Affaires mondiales Canada et/ou le Bureau du vérificateur général du Canada à tout moment jusqu'à la fin de 2028.

6.0 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions et tous les documents, communications, vidéos et matériels connexes présentés à Grands Défis Canada en réponse à cette demande de propositions ou en relation avec l'examen diligent subséquent (collectivement, les « Documents de présentation ») peuvent être partagés avec Affaires mondiales Canada, des membres du consortium en santé du Fonds d'innovation pour le développement (qui comprend, outre Grands Défis Canada, le Centre de recherches pour le développement international et les Instituts de recherche en santé du Canada) et/ou avec d'autres partenaires financiers, et peuvent aussi être divulgués publiquement.

En soumettant des documents de présentation à Grands Défis Canada, chaque demandeur accorde ainsi à Grands Défis Canada et à Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, sans charge et libre de redevances pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les Documents de présentation, en tout ou en partie, dans n'importe quel média, forme ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser les autres à faire de tels actes et le droit de céder ces droits sous licence à d'autres, aux mêmes conditions.

Chaque candidat renonce également à tous les droits moraux qu'il a sur les Documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, Sa Majesté et chacun de leurs sous-titulaires de licence, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents. Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des spécialistes indépendants de la discipline et des bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par notre personnel.

Veuillez passer en revue attentivement les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez un doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive (notamment des renseignements relatifs à des inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à ces fins.

Nous tenterons de bonne foi de respecter la confidentialité des renseignements que nous recevons dans les Documents de présentation, s'ils sont clairement libellés « Confidentiels ». Cependant, même lorsque des renseignements sont présentés comme étant « Confidentiels », nous nous réservons le droit de divulguer publiquement tout renseignement contenu dans les Documents de présentation si cela est requis par la loi ou nécessaire pour que des bailleurs de fonds potentiels et des examinateurs externes, par exemple des entités gouvernementales, en fassent l'évaluation et déterminent la forme et la portée d'un éventuel financement, en conformité avec toute réglementation et leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les Documents de présentation.

7.0 GARANTIE

En soumettant des Documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir les renseignements soumis et d'accorder les licences décrites ci-dessus.

Les candidats qui ont des questions au sujet du contenu de leurs Documents de présentation peuvent communiquer par courriel avec Grands Défis Canada, à etoiles@grandsdefis.ca.

8.0 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les solutions appuyées par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles d'affaires, des connaissances et/ou des produits innovants visant à promouvoir la santé mondiale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI). Le succès du développement et du déploiement à l'échelle de ces solutions de manière à assurer un accès significatif aux bénéficiaires ciblés dans les PRFI peut nécessiter la participation, l'appui et/ou la collaboration de plusieurs organisations, y compris le secteur privé, les gouvernements et des établissements de recherche universitaires ou sans but lucratif. Par conséquent, dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats appropriés, qui sont essentiels pour combler ces besoins urgents en santé mondiale. Les candidats retenus conservent la propriété des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits auxquels donnent lieu les extraits des projets financés.

Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à ce que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du présent programme. La Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle, et nous invitons tous les candidats à réfléchir à la mesure dans laquelle ils sont disposés à présenter une demande conforme à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada, dont les principes directeurs sont les suivants :

- Les solutions inédites à des défis mondiaux sont mises à la disposition de ceux et celles qui en ont besoin, en particulier dans le monde en développement. L'accessibilité englobe à la fois le prix et la disponibilité.
- Les connaissances acquises grâce à la découverte sont partagées largement et aussi rapidement que possible entre les projets connexes et avec la communauté scientifique mondiale.
- La commercialisation des produits qui en découlent est encouragée à condition que les deux premiers principes soient respectés.

Les candidats sélectionnés seront tenus de s'engager à respecter la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada et de signer un Accord d'accès mondial avec Grands Défis Canada, en conformité avec les Principes directeurs applicables aux solutions innovantes et aux résultats des projets appuyés par ce programme. L'Accord d'accès mondial accordera une licence non exclusive sur les droits de propriété intellectuelle à l'égard des innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle en amont) qui permet à Grands Défis Canada et à ses sous-titulaires de licences de mettre en œuvre et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les candidats et leurs partenaires ne sont pas en mesure de réaliser une accessibilité significative.

Les candidats doivent noter que Grands Défis Canada peut être tenu d'accorder des licences ou des droits de distribution subalternes à une ou plusieurs personnes nommées par Sa Majesté, si Sa Majesté établit raisonnablement qu'une accessibilité significative n'a pas été réalisée. Enfin, sur demande, les candidats doivent accepter d'accorder à des personnes nommées par Sa Majesté une licence non exclusive sur les innovations soutenues pour faire face à une situation d'urgence visée par une déclaration de l'Organisation mondiale de la Santé concernant une urgence de santé publique de portée internationale.

Les candidats doivent noter que les engagements en matière d'accès mondial énoncés ci-dessus demeurent en vigueur à la fin des activités du projet.

9.0 ACCÈS AUX DONNÉES

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances pour mettre au point des solutions permettant de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté de la santé mondiale par des méthodes éthiques et efficaces d'accès aux données. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui précise que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finals et annotés de données quantitatives et qualitatives et les informations d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate est fournie, Grands Défis Canada pourra accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence d'accès aux données.

10.0 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une proposition ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Grands Défis Canada.

De plus, tous les candidats reconnaissent que ce programme fait l'objet d'un essai pilote dans le cadre de la présente demande de propositions et toutes les modalités sont sujettes à modification. Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler cette demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancez à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. Cette demande de propositions est valide à compter du 16 mai 2016 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités et conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les propositions présentées à compter du 18 mai 2016, et celle-ci pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de rester à l'affût de toute révision à la demande de propositions avant de présenter votre proposition.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une proposition et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
4. Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement dans le cadre d'une subvention ou d'un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou de l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou des établissements collaborateurs.
5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, du plagiat.
6. Accepter ou rejeter l'une ou la totalité des demandes, quel que soit le classement d'une demande en fonction des critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
7. Attribuer moins de subventions que prévu.
8. Accorder aux propositions des montants différents, pour une durée différente et/ou



- à des conditions différentes de celles indiquées ci-dessus.
9. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
 10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation en tout temps, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les critères appliqués à l'étape du tri axé sur l'innovation.
 11. Utiliser la vidéo ou toute autre forme de présentation visuelle employée par les candidats sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de sensibilisation du public.
 12. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue.
 13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.

11.0 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs doivent affirmer et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

- La recherche avec des participants humains doit se dérouler d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice.
- La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
- Certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, pourraient être assujetties à une réglementation et à une supervision plus étroites.

Bien que cela ne soit pas requis pour cette demande et comme il sera nécessaire pour chaque projet individuel, Grands Défis Canada exigera, pour chaque endroit où une partie d'un projet doit se dérouler (sous la responsabilité de votre organisation ou celle d'un sous-subventionnaire ou d'un sous-traitant), que toutes les approbations légales et réglementaires concernant les activités qui doivent s'y dérouler aient été obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que le demandeur accepte de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de

surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada.

Les questions sur la demande de propositions Les Étoiles en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile ou le processus de dépôt d'une demande doivent être adressées à stars@grandchallenges.ca. Les réponses aux questions fréquemment posées seront périodiquement affichées sur notre site Web, à www.grandchallenges.ca/grand-challenges/stars-phase-i/.

ANNEXE A

INDICATEURS PERTINENTS À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS LES ÉTOILES EN SRMNI

Les innovateurs sont tenus de faire rapport en regard des indicateurs énumérés ci-dessous qui sont pertinents pour démontrer le succès de leur innovation.

Résultats	Indicateurs possibles
Améliorer l'utilisation des services de santé et de développement essentiels	<p>Nombre de femmes, de nouveau-nés et/ou d'enfants de moins de cinq utilisant des services de santé et de développement essentiels, y compris mais sans s'y limiter, l'un des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Planification familiale complète b. Soins prénatals c. Accoucheuse qualifiée à la naissance d. Visite postnatale précoce e. Soins thermiques / du nouveau-né f. Approches parentales attentives g. Services de développement de la petite enfance
Réduire le fardeau de la maladie	<p>Nombre de femmes, de nouveau-nés et/ou d'enfants de moins de cinq utilisant des services de santé essentiels pour les maladies infectieuses, y compris, mais sans s'y limiter, l'un des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Vaccination b. Mesures préventives pour les maladies infectieuses c. Soins ou traitements appropriés pour les maladies infectieuses d. Utilisation d'eau potable améliorée et/ou d'installations sanitaires améliorées
Améliorer la nutrition	<p>Nombre de femmes, de nouveau-nés et/ou d'enfants de moins de cinq utilisant des pratiques nutritionnelles et/ou une supplémentation appropriées, y compris, mais sans s'y limiter, l'une des pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Soutien nutritionnel pendant la grossesse b. Initiation précoce à l'allaitement maternel c. Allaitement maternel exclusif d. Méthodes d'alimentation appropriées ou soutien nutritionnel pour les enfants